



Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise

Compte-rendu sommaire du Conseil Communautaire en date du mardi 26 janvier 2010

Membres présents : 24

Formant la majorité des membres en exercice

Membres excusés : 7

1. Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « Gestion des Déchets » et « SPANC »

A. Gestion des déchets

Le compte administratif et le compte de gestion 2009, identique en tout point au compte administratif du budget annexe « gestion des déchets », ont été approuvés à l'unanimité par le conseil communautaire.

2009		Dépenses		Recettes		Résultat
		BP	CA	BP	CA	
Budget Annexe « Gestion des Déchets »	Investissement	200 354,00 €	132 478,51 €	200 354,00 €	180 074,99 €	47 596,48 €
	Fonctionnement	843 737,00 €	809 701,12 €	843 737,00 €	818 664,96 €	8 963,84 €

Au niveau de la section d'investissement, 38 Conteneurs Collecte Sélective ont été acquis pour 69 649,06 € TTC et 1 Débroussailleuse = 2 421,73 € TTC

Les dépenses de fonctionnement ont légèrement baissé (-1,5 %) par rapport à 2008 (+ 5,87% entre 2007 & 2008). Cette baisse est consécutive au renouvellement des marchés de prestations de collecte et de traitement au niveau de la collecte sélective et de la déchèterie pour lesquels la mise en concurrence a permis de réduire les coûts. Toutefois les coûts de traitement des ordures ménagères à Ségrie ont augmenté suite à la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui est passée de 8€ à 15€ de la tonne en 2009.

Le budget annexe gestion des déchets s'équilibre par une subvention du budget général de la 4C de 135 000 € soit 16% du budget.

B. Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le compte administratif et le compte de gestion 2009, identique en tout point au compte administratif du budget annexe « SPANC », ont été approuvés à l'unanimité par le conseil communautaire

2009		Dépenses		Recettes		Résultat
		BP	CA	BP	CA	
Budget Annexe « SPANC »	Investissement	/	/	/	/	/
	Fonctionnement	54 500,00 €	38 758,17 €	54 500,00 €	53 164,46 €	14 406,29 €

Les prestations réalisées par la Sté SAUR France en 2009 sont les suivantes :

- Contrôles des installations d'Assainissement Non Collectif existantes : 306 contrôles d'installations ANC
- Contrôles des installations Neuves ou réhabilitées : 35 contrôles de conception / 22 contrôles de réalisation
- Contrôles de Bonne déconnexion : 10 contrôles
- 2 Réunions publiques

2. Vote du Budget Primitif 2010 du Budget Annexe « Gestion des Déchets » et « SPANC »

A. Gestion des déchets

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Communautaire ont adopté à l'unanimité le budget primitif 2010 annexe «Gestion des Déchets » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 038 541 €, soit 168 027 € en section d'investissement et 870 514 € en section de fonctionnement.

Pour 2010, au niveau de la **section d'investissement** il a été prévu l'acquisition de matériels divers, et la poursuite du renouvellement du parc de conteneurs avec l'acquisition de 5 Conteneurs collecte sélective.

Au niveau de la **Section de fonctionnement** les dépenses augmentent de 3,17% par rapport au budget 2009. Cette hausse tient compte de l'augmentation des tonnages collectés et traités et des revalorisations contractuelles pour la collecte sélective et la déchèterie, ainsi que de l'augmentation au 1er janvier 2010 de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (elle passe de 15€ HT /tonne à 20€ HT/tonne pour atteindre 40€ en 2015). Cette taxe est appliquée sur tous les tonnages transférés vers des Centres d'Enfouissement Technique (notamment ordures ménagères, soit plus de 2000 tonnes chaque année pour la 4C).

En 2010, des macarons permettant l'accès à la déchèterie intercommunale située à Conlie seront adressés à l'ensemble des foyers avec la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

La participation prévisionnelle du budget général est supérieure à 2009 puisqu'il est prévu une somme de 151 000 € pour 2010 contre 135 000 € en 2009, soit 17,35% du montant du budget annexe.

Règlementairement ce budget devrait s'équilibrer par le seul montant de la redevance ordures ménagères et des soutiens financiers d'Eco Emballages et des différents repreneurs des matériaux sélectifs. Une augmentation de plus de 8% est prévue au niveau des recettes liées à la redevance, consécutive à l'augmentation de 5% des tarifs et à la facturation des professionnels.

Afin d'optimiser les coûts et le traitement des déchets ménagers, et aller vers l'instauration d'une redevance incitative une réflexion est actuellement conduite à l'échelle du Pays de la Haute Sarthe qui regroupe 6 communautés de communes.

B. S.P.A.N.C.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Communautaire ont adopté à l'unanimité le budget primitif 2010 annexe « S.P.A.N.C.» qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 32 460 €.

(contrôles des installations neuves ou réhabilitées, environ 60/an, des installations existantes (installations de plus de 4 ans / absents / refus) et les contrôles de bonne déconnexion (raccordement au réseau d'assainissement collectif))

3. Bilan provisoire de l'activité du service « gestion des déchets » 2009

Le bilan sommaire et provisoire de l'activité 2009 du service « gestion des déchets » a été présenté aux membres du conseil communautaire comme suit :

En 2009 **4 750 tonnes (hors déchets verts)** ont été collectées dans le cadre des ordures ménagères, de la collecte sélective et de la déchèterie, contre 4 653 tonnes en 2008, soit 97 tonnes supplémentaires

A. Ordures ménagères

2 021,73 tonnes contre **2 087,55 T en 2008** - 2 089,04 T en 2007 -

La baisse des tonnages d'ordures ménagères se poursuit, démontrant les efforts fournis par la population au niveau du tri.

B. Collecte sélective

En 2009 **821 tonnes de déchets ménagers recyclables** ont été déposées sur les points d'apport volontaire contre 853 tonnes en 2008, soit 32 tonnes de moins (- 3,75%)

Verre = 391,5 Tonnes (38kg/hab)

Corps plats (Papier, cartonnets, journaux magazines) = **333,3 Tonnes (32kg/hab)**

Corps creux (Bouteilles Plastiques, Boîtes métalliques, Briques alimentaires) = **95,84 Tonnes (9,31 kg/hab)**

Les refus de tri* au niveau des bouteilles plastiques, boîtes métalliques et briques alimentaires ont augmenté en 2009 avec 22,62 % de refus contre 18% en 2008. Par contre on constate une meilleure qualité de tri au niveau des cartonnets & Journaux magazines, seuls 4,84 % de refus ont été relevé en 2009.

** Test effectué chaque mois au centre de tri Sarthe Recyclage au Mans sur un échantillon de matériaux prélevés à l'issue du vidage des conteneurs permettant de déterminer un taux de refus après avoir isolé les objets indésirables déposés dans les conteneurs (exemple : blisters plastiques entourant les magazines déposés dans les conteneurs papier carton, ou bien encore des barquettes en polystyrène ou barquettes en plastiques ayant contenu des viennoiseries déposés dans le conteneurs destiné à recevoir les bouteilles plastiques, briques alimentaires ou boites métalliques). Ces objets ne sont pas recyclables et l'erreur de tri engendre un coût de traitement supplémentaire pour la collectivité et les soutiens d'Eco emballages et des repreneurs ne sont pas versés.*

C. Déchèterie

Les tonnages déposés en déchèterie ne cessent de croître : **1 908 tonnes** ont été collectées à la **déchèterie** en 2009 (hors déchets verts) soit 196 tonnes de plus qu'en 2008 (+11,4%) 1712 tonnes ont été collectées en 2008 hors Déchets verts (1 621 tonnes en 2007)

Le nouveau caisson destiné à collecter le bois, mis en place au 1er janvier 2009 a permis de détourner 192 tonnes au niveau des encombrants.

Ferrailles = 273,50 tonnes

Encombrants = 527,53 tonnes

Bois = 192,31 tonnes

Gravats = 830 tonnes

Cartons = 57,58 tonnes

D.M.S. (déchets ménagers spéciaux) = 27,537 tonnes

Au niveau des déchets verts, 2 broyages et 2 criblages ont été réalisés en 2009 par la Sté ECOSYS à la déchèterie pour un coût de 9 217,97 €.

Le montant des prestations déchèterie 2009 est de 102 663,50 €.

D. Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Près de 600 litres de déchets d'activités de soins des particuliers ont été collectés dans le cadre de la fourniture et de la reprise des boîtes normalisées par les deux pharmacies du territoire pour un coût de 547,76 €.

Le Président,
R. MARTEAU